



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève et Vaud veulent unir leurs forces contre la criminalité transfrontalière

Les conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Isabel Rochat, respectivement cheffes du Département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud et du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement du canton de Genève, ont décidé de renforcer leur collaboration pour lutter contre la criminalité dans l'arc lémanique.

Les délits transfrontaliers, notamment cambriolages et les braquages, sont au centre de leurs préoccupations. Elles souhaitent en outre que la Confédération rende le droit fédéral plus dissuasif.

La publication des statistiques 2011 de la criminalité a montré une augmentation sensible des délits commis dans l'Arc lémanique. Cette évolution négative préoccupe les deux conseillères d'Etat, qui ont décidé de renforcer la collaboration de leurs départements respectifs dans ce domaine. Elles ont demandé à leurs services de police de prendre des mesures afin d'améliorer la collaboration intercantonale dans la prévention et la lutte contre la criminalité, en particulier pour enrayer la vague de cambriolages qui perturbe les deux cantons.

Les deux conseillères d'Etat constatent en outre que leurs cantons respectifs sont particulièrement exposés en ce qui concerne la criminalité transfrontalière et les infractions commises par des personnes sans permis de séjour. Elles souhaitent par conséquent, d'une part, intensifier le dialogue avec la Confédération pour améliorer l'engagement des gardes frontières. Elles demandent d'autre part à la Confédération de soutenir les cantons par la signature d'accords de réadmission pour permettre le renvoi des criminels étrangers multirécidivistes.

Les deux conseillères d'Etat souhaitent enfin que la Confédération se penche sans plus

tarder sur l'échelle des sanctions pénales. Certaines ne sont plus adaptées à l'évolution de la criminalité et n'ont pas l'effet dissuasif nécessaire sur les délinquants. Les lourdeurs administratives introduites dans le domaine de la détention préventive par le nouveau code de procédure pénale nécessitent à leurs yeux une sérieuse réflexion, afin que des prévenus de délits graves contre le patrimoine ne soient pas trop souvent remis en liberté.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mars 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (VD),
021 316 45 14 Isabel RoCHAT, cheffe du Département de la sécurité, de la police et de
l'environnement (GE), 079 935 86 75